

COMMUNE DE LAISSEY
DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE BESANCON -
CANTON DE BAUME LES DAMES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 AOÛT 2025

Par suite d'une convocation électronique adressée en date du 1^{er} Août 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, le 8 Août 2025 à 18 H, à la Mairie de Laissey (salle du conseil) ; sous la présidence de Monsieur Bernard CUENOT, Maire de Laissey,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents (dans l'ordre du tableau) : Bernard CUENOT, Guillaume MILLE, Yves VUILLEMIN, Léa DEERY, Stéphanie JOLIAT, Virginie KHODJA,

Absent(s) excusé(s) : Laura SCHICK, Claude ARMAND, Philippe CHAPUIS, Céline GRUET, Clément LAUBRY,

Pouvoir(s) : Claude ARMAND a donné pouvoir à Yves VUILLEMIN, Clément LAUBRY a donné pouvoir à Guillaume MILLE,

Absent(s) :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Léa DEERY qui accepte cette fonction.

OBJET DE LA REUNION – ORDRE DU JOUR

- 1/ Validation du procès-verbal du conseil municipal du 25 Juillet 2025**
- 2/ Démission de la Troisième Adjointe**
- 3/ Election d'un Troisième Adjoint**
- 4/ Indemnités du Maire et des Adjoints**
- 5/ Echange de terrains**
- 6/ Vente d'un terrain communal**
- 7/ Achat de terrains à l'euro symbolique**
- 8/ Questions diverses**
 - 8.1/ Curage de l'ensemble du réseau d'eau pluvial**
 - 8.2/ Décisions modificatives budgétaires**

1/ VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2025

Le Maire demandera au Conseil s'il a des corrections/modifications/ajouts à faire sur le procès-verbal du dernier conseil municipal.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 25 JUILLET 2025.

2/ DEMISSION DE LA TROISIEME ADJOINTE

Le Maire informe le Conseil de la démission de Laura SCHICK de ses postes de Troisième Adjointe et de conseillère municipale pour des raisons personnelles.

Le Préfet n'a pas encore acceptée cette démission.

3/ ELECTION D'UN TROISIEME ADJONT

Point ajourné, l'acceptation de la démission par Monsieur le Préfet n'ayant pas encore été reçue.

4/ INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Point ajourné, l'acceptation de la démission par Monsieur le Préfet n'ayant pas encore été reçue.

5/ DELIBERATION N° 036-2025 : ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE DE LAISSEY ET M. PIERRE-CESAR BLANCHOT

Le Maire fait part au Conseil de sa rencontre avec M. Pierre-César BLANCHOT, le 11 Juillet 2025 en mairie, en présence de Guillaume MILLE, Premier Adjoint et Yves VIULLEMIN, Deuxième Adjoint, qui souhaiterait acquérir les parcelles que possède la Commune de Laissey sur la Commune de Deluz, en échange il propose ses terrains forestiers qu'il possède sur la Commune de Laissey. C'est un exploitant forestier et les parcelles de Deluz sont plus accessibles que celles qu'il possède sur Laissey, pour les exploiter.

Cet échange concerne des parcelles forestières ce qui intéresse le Conseil Municipal pour continuer sa politique de protection de la forêt communale.

Le Maire présente au Conseil le projet d'échange de terrains entre la Commune de Laissey et M. Pierre-César BLANCHOT comme suit :

PARCELLES PROPRIETES DE M. BLANCHOT A LAISSEY			ECHANGE <=>	PARCELLES PROPRIETES DE LA COMMUNE DE LAISSEY A DELUZ		
SECTION	N°	SURFACE		SECTION	N°	SURFACE
A	78	0.319		E	315	0.0433
A	87	0.1405		E	334	0.513
A	174	0.041		E	127	0.0685
A	176	0.032		E	136	0.083
A	199	0.0146		E	142	0.0865
A	209	0.046		E	267	0.2145
A	249	0.03		E	282	0.0752
A	284	0.0191		E	289	0.3532
A	398	0.082		TOTAL		1.4372
A	619	0.1825				
A	621	0.127		PARCELLE PROPRIETE DE LA COMMUNE DE LAISSEY A LAISSEY		
A	638	0.145		AA	86	0.0118
A	677	0.2444		TOTAL		0.0118
A	680	0.027				
A	682	0.0058				
A	776	0.0876				
A	786	0.0114				
A	820	0.069				
A	825	0.024				
A	839	0.0545				
C	64	0.0865				
TOTAL		1.7889		TOTAL		1.449

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'échange de terrains entre la Commune de Laissey et Monsieur Pierre-César BLANCHOT tel que présenté ci-dessus,
- valide le fait qu'il n'y aura pas de compensation pour la soulte,
- valide que l'ensemble des frais nécessaires à cet échange seront à la charge de l'acquéreur M. Pierre-César BLANCHOT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette transaction immobilière sans autre délibération.

6/ DELIBERATION N° 037-2025 : VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE B1150 A M. PIERRE-CESAR BLANCHOT

Le Maire fait part au Conseil de sa rencontre avec M. Pierre-César BLANCHOT, le 11 Juillet 2025 en mairie, en présence de Guillaume MILLE, Premier Adjoint et Yves VUILLEMIN, Deuxième Adjoint, qui doit acquérir des terrains sur la Commune de Laissey en vue de la construction d'un lotissement secteur AUX MUROTS. Dans ce secteur la Commune de Laissey possède la parcelle B1150 « AUX MUROTS » d'une surface de 6a 59ca que le Maire a proposer à M. BLANCHOT d'acheter et M. BLANCHOT a accepté.



L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide la vente de la parcelle communale B1150 « AUX MUROTS » d'une surface de 6a 59ca à M. Pierre-César BLANCHOT,
- fixe le prix de vente à 15 € / m² soit 9885 € TTC,
- valide la prise en charge de l'ensemble des dépenses par l'acquéreur M. BLANCHOT,
- fixe la réalisation de ce lotissement dans les cinq ans à venir,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette transaction immobilière, sans autre délibération,
- vote une décision modificative du budget communal 2025, DM 5, comme suit : crédits supplémentaires de + 10.000 € au chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations » pour pouvoir comptabiliser cette future vente.

7/ ACHAT A L'EURO SYMBOLIQUE DE PARCELLES FORESTIERES

⇒ Point ajourné

8/ QUESTIONS DIVERSES

8.1/ CURAGE DE L'ENSEMBLE DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Le Maire fait part de sa rencontre avec la société A2S pour le curage de l'ensemble du réseau eaux pluviales de la Commune. En effet, Guillaume MILLE et Yves VUILLEMIN avaient constaté plusieurs problèmes d'écoulements d'eaux pluviales notamment en cas de fortes pluies sur plusieurs secteurs de la Commune. Il a donc été décidé de faire un curage de toute la commune.

- La demi-journée de curage soit 4.5 H de camion = 990.55 € TTC
- La journée de curage soit 8 H de camion = 1548.80 € TTC

8.2/ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le Maire rappelle que depuis le passage ne M57, il lui a été donné la délégation de prendre des décisions modificatives budgétaires. Il doit en référer au conseil /

DM 2 DU 16 JUIN 2025

Afin de pouvoir payer les factures d'avis d'appel public à concurrence pour le marché Travaux Mairie, une décision modificative n° 2 a été prise comme suit :

- ⇒ Transfert de crédits du compte 2131 (021) « constructions bâtiments publics » pour -1500 € vers le compte 203 (020) « Etudes » pour +1500 €.

DM 3 DU 18 JUILLET 2025

Afin de pouvoir rembourser M. Mme INZEO des charges locatives trop versées en 2024, une décision modificative n° 3 a été prise comme suit :

- ⇒ Transfert de crédits du compte 6288 « autres services extérieures » pour -500 € vers le compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » pour +500 €.

DM 4 DU 6 AOUT 2025

Afin de pouvoir payer la facture APAVE mission SPS du projet travaux mairie + création logement, une décision modificative n° 4 a été prise comme suit :

- ⇒ Transfert de crédits du compte 2131 (021) « constructions bâtiments publics » pour -500 € vers le compte 203 (020) « Etudes » pour +500 €.

8.3/ EMBAUICHE POUR MISE A JOUR LOGICIEL CIMETIERE

Le Maire informe le Conseil qu'il souhaite embaucher Corinne BLANCHET, qui connaît bien la Commune pour avoir été embauchée en CAE et avoir remplacé la secrétaire lors de son arrêt quand elle a eu son accident, et surtout pour avoir travaillé sur le cimetière de Laissey lors du CAE, comme adjoint administratif pour surplus d'activité, pendant un mois pour saisir les dossiers du cimetière dans le nouveau logiciel Berger Levrault. En effet, la saisie des 300 dossiers est fastidieux et la secrétaire ne pourrait arriver à traiter cette tâche qu'en un ou deux ans. En effet, elle saisit cinq dossiers par demi-journée (dossiers faciles) ce qui fait 30 jours plein minimum pour arriver au bout de la mission en ne faisant que cela ce qui est loin d'être le cas de la secrétaire.

Salaire net proposé : 1600 €

Coût total pour la Commune : 2880 €

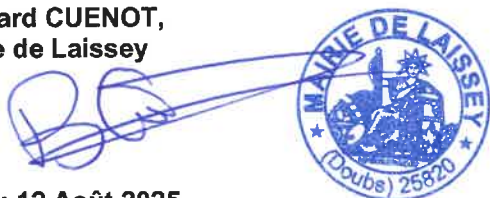
De plus, cela permettrait, une fois les photos drone du cimetière réalisées, de les attribuer à chaque concession sur l'ordinateur dans le logiciel.

La question ayant été rajoutée et n'apparaissant pas au dossier de travail joint à la convocation, des membres du conseil expriment leurs interrogations.

Le Premier Adjoint précise que le dossier de travail n'est pas obligatoire et que ce point n'est qu'une information sans vote du conseil.

**L'ordre du jour étant épuisé,
Les Conseillers n'ayant plus de question,
Le Président lève la séance à 19 H 16.**

Fait à Laissey, le 8 Août 2025,
Le Président de séance,
Bernard CUENOT,
Maire de Laissey



L'élue Secrétaire de séance,
Léa DEERY,
Conseillère municipale

A blue ink signature of Léa Deery.

Affichage le : 12 Août 2025
Retrait affichage :

RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS PRISES :

NUMERO DELIBERATION	LIBELLE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AOUT 2025			
	VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2025	8	0	0
	DEMISSION DE LA TROISIEME ADJOINTE			
	ELECTION D'UN TROISIEME ADJOINT => AJOURNE			
	INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS => AJOURNE			
036-2025	ECHANGE DE TERRAINS	8	0	0
037-2025	VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE	8	0	0
	ACHAT A L'EURO SYMBOLIQUE DE PARCELLES FORESTIERES => AJOURNE			
	CURAGE DE L'ENSEMBLE DU RESEAU EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE			
	DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES			
	EMBAUCHE POUR MISSION « SAISIE CIMETIERE »			